

dossier DE PRESSE

Lundi 29
Juin 2015

Bureau / Conseil de la Métropole Rouen Normandie

Pour ce dernier bureau / conseil de la Métropole avant les vacances d'été, les conseillers communautaires ont voté des délibérations portant sur le développement durable, l'urbanisme, les finances, l'économie, la voirie, le service public aux usagers, le sport et la culture...

La diversité et la cohérence des décisions prises montrent ce qu'est la Métropole aujourd'hui : une collectivité qui monte en puissance, et affirme une nouvelle dimension, capable, tout en poursuivant le travail quotidien (soutien aux communes, actions pour le logement), de porter des projets stratégiques pour le développement de son territoire (décisions d'intérêt métropolitain).

Prise d'intérêt métropolitain

Au-delà de ses compétences fixées par la loi, la Métropole a la possibilité de faire voter par son conseil la prise d'intérêt métropolitain, sur certains dossiers dont l'intérêt et l'importance peuvent entrer dans les compétences de la collectivité. C'est le cas lors de ce conseil.

1- La réhabilitation de l'Aître Saint-Maclou

Situé dans le cœur historique de Rouen, l'Aître Saint-Maclou, propriété de la Ville de Rouen, est un ancien cimetière charnier du XVI^e siècle. Il constitue un des rares exemples d'ossuaire de ce type subsistant en Europe. Il est à ce titre un élément exceptionnel du patrimoine de notre territoire et le monument le plus visité de Rouen. Ce bâtiment a abrité l'École des Beaux-Arts de Rouen de 1940 à 2014.

La Métropole déclare d'intérêt métropolitain les études préalables à la reconversion, réhabilitation, et la gestion de l'Aître Saint-Maclou, équipement qui pourrait être transféré à la Métropole Rouen Normandie à l'issue des études afin d'y installer des activités liées à l'économie créative et culturelle.

Elle confiera la conduite des opérations à la Société Publique Locale Rouen Normandie Aménagement (SPL RNA). Cet important projet patrimonial au service du rayonnement de la Métropole s'inscrit dans le contexte de l'ambitieuse politique de rénovation du centre historique de Rouen.

dossier DE PRESSE

2- La restauration de deux peintures grands formats appartenant au Louvre

La constitution d'un pôle muséal comprenant la future direction des musées de la Métropole a été reconnue d'intérêt métropolitain au conseil du 9 février dernier. Parmi les équipements déjà métropolitains, le Panorama XXL affiche 6 mois après son ouverture, un succès populaire prometteur avec près de 80 000 visiteurs.

C'est dans ce contexte que la Métropole souhaite aujourd'hui lancer une étude sur la création d'un musée des grands formats dédié à l'exposition d'œuvres monumentales sur la rive gauche de la Seine.

Cette étude concerne aussi la faisabilité de la restauration et la présentation au public de deux panoramas conservés dans les réserves du musée du Louvre et datant de 1825. L'un représente l'intérieur de l'abbaye de Westminster et l'autre, l'intérieur de la basilique Saint-Pierre de Rome.

Un accord est donc signé à cet effet entre la Métropole et le musée du Louvre.

3- Le stade Robert-Diochon

D'une capacité actuelle de 12 018 places, le stade Robert-Diochon est la plus grande enceinte sportive du territoire métropolitain. Il est aussi intimement lié à l'histoire du football rouennais et à ses plus belles heures, théâtre de nombreux exploits du Football Club de Rouen et de l'Union Sportive Quevillaise.

Le stade a désormais vocation à accueillir les rencontres de la SAS Union Sportive Quevilly Rouen Métropole, nouvelle structure mise en place pour permettre au football rouennais de retrouver le haut niveau national. Ce projet s'appuie sur les deux clubs phares du territoire, le Football Club de Rouen et de l'Union Sportive Quevillaise, et est accompagné par l'ensemble des collectivités publiques.

Dans ce cadre, la Métropole reconnaît d'intérêt métropolitain la réhabilitation, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement du Stade à compter du 15 juillet.

dossier DE PRESSE

Lancement de la construction d'un crématorium

La Métropole est propriétaire de la friche industrielle SIGRE, située à Petit-Quevilly, d'une superficie de 4 hectares.

Elle est destinée à être valorisée dans le cadre d'une opération d'aménagement qui permettra d'accueillir près de 3 hectares de bureaux et d'activités artisanales ainsi qu'un crématorium.

Un second crématorium permettra de mieux répondre à la constante augmentation des crémations. Aujourd'hui, 30% des personnes décédées sont incinérées (1% dans les années 80). Ce chiffre devrait continuer à évoluer puisque d'après une étude IPSOS, 57% des personnes âgées de 60 ans et plus, affirment préférer la crémation à l'inhumation pour leurs obsèques.

Le crématorium de Rouen assure aujourd'hui près de 2 000 crémations par an pour 6 100 décès environ sur le territoire de la Métropole. Les délais de crémation n'ont cessé de s'allonger pour les familles concernées.

La création d'un nouveau centre de crémation sur l'ancienne parcelle de SIGRE, permettrait d'implanter un crématorium sur la rive gauche en complément de celui de Rouen.

Ce nouveau crématorium pourrait être opérationnel en 2019. Ce délai prend en compte :

- La validation du pré-programme du crématorium au mois de juin,
- La nomination de l'architecte suite à concours,
- Les études d'impact et enquête publique,
- Le dépôt du permis de construire,
- La phase des travaux.

La Métropole décide d'autoriser le lancement du concours de maîtrise d'œuvre.

La Métropole soutient le développement économique local

1- Le 25 juillet 2014, la société *COPAK*, petite entreprise spécialisée dans les produits d'entretien professionnel basée à Saint-Étienne-du-Rouvray était ravagée par un incendie. Afin de poursuivre le développement de son activité, la société a décidé de

dossier DE PRESSE

construire plus de 5 000 m² de locaux en lieu et place de l'ancien bâtiment.

Pour relancer cette entreprise et permettre le maintien de 47 emplois, la Métropole a décidé d'accorder une aide de 2,5% du montant total de l'opération soit environ 95.000€.

2- La Très Petite Entreprise *Œuvre d'Arbre* a décidé de se développer en construisant plus de 400 m² de locaux situés à Déville-lès-Rouen. Cette opération est susceptible de créer trois emplois portant ainsi l'effectif à 11 salariés. L'opération totale est évaluée à plus de 500.000 €.

La Métropole dans le cadre de son soutien à l'investissement d'entreprise, alloue 2,5% du coût soit 12.860 €.

3- Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole est devenue compétente en matière de Marché d'Intérêt National, elle est donc devenue actionnaire du M.I.N qui dispose d'atouts importants pour fluidifier les produits de la mer dans toute la Région Haute-Normandie. Les locaux du pavillon de la marée, construit en 1969, nécessitent des aménagements pour le développement de l'activité notamment du quai poids-lourds de réception et du quai de distribution pour les véhicules légers.

Le montant de ces travaux s'élève à 800.000 €. Chaque client réalisera les investissements correspondant à son activité. Le M.I.N sollicite la Métropole à hauteur de 80.000 € pour la réalisation des travaux.

4- Depuis 1997, la Métropole Rouen Normandie s'est engagée à favoriser l'emploi des publics en difficulté en inscrivant des clauses d'insertion dans ses marchés. Son expertise reconnue lui permet d'intervenir en accompagnement de plus d'une vingtaine de maîtres d'ouvrage du territoire. Chaque année, près de 300 demandeurs d'emploi obtiennent un contrat de travail ce qui représente en tout plus du million d'heures dépassé !

Forte de cette expérience, la Métropole est sollicitée par la commune de Darnétal qui souhaite s'appuyer sur les compétences techniques des services pour la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics de la Ville.

dossier DE PRESSE

Tarifs de transports en commun : stabilité et solidarité

Pour la rentrée de septembre 2015, aucun nouveau titre n'est créé. Dans un contexte économique et budgétaire difficile, les nouvelles grilles tarifaires permettent une évolution très modérée des recettes de 0,9 %.

Dans la continuité de la politique tarifaire sociale de la Métropole, il est à noter que le titre à l'unité ainsi que la plupart des titres sociaux ne subissent aucune augmentation. Le titre 50 voyages destiné aux demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires du RSA reste gratuit.

Solidarité territoriale : les communes soutenues par la Métropole

Solidaire de ses communes, la Métropole a mis en place un Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les petites communes ; soit 45 communes de moins de 4 500 habitants. Elle soutient les aménagements portés par ces communes et a investi 2,4 millions d'€ en 2014 grâce au Fonds d'Aide à l'Aménagement, mobilisé pour financer des travaux de sécurité, d'entretien du patrimoine, de réhabilitation de centres culturels, d'aménagement de chemins piétonniers, de réhabilitation de commerces et du soutien aux écoles.

1- Pour les aménagements portés par les petites communes

La Métropole compte 45 petites communes sur les 71 qui constituent l'agglomération. Elle soutient les aménagements portés par ses petites communes et a investi 2,4 millions d'€ en 2014 grâce au Fonds d'Aide à l'Aménagement, mobilisé pour financer des travaux de sécurité, d'entretien du patrimoine, de réhabilitation de centres culturels, d'aménagement de chemins piétonniers, du soutien aux écoles.

- Les Authieux-sur-le-port-Saint-Ouen :

La Métropole Rouen Normandie accorde une **enveloppe globale de près de 20.000 € à la commune** pour aider à la réfection du court de tennis extérieur et pour sécuriser l'enceinte.

Cette subvention va également servir à la future réhabilitation de la couverture de la salle de musculation afin d'éviter que la charpente et les murs se détériorent.

dossier DE PRESSE

- Saint-Léger-du-Bourg-Denis :

La Métropole accorde une aide de 54.000 € à la commune pour la réhabilitation de ses bâtiments municipaux tels les travaux d'isolation et de mise en sécurité de la médiathèque La maison de l'enfance fera également l'objet de travaux afin de la doter d'un nouvel espace « atelier cuisine » dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires. Les écoles municipales feront également l'objet de travaux de mise en sécurité et d'isolation. Ce fond participera également à la réhabilitation de la toiture de l'église

- La Neuville-Chant-d'Oisel

La commune souhaite implanter un espace de jeux pour les enfants sur le parvis attenant à la mairie et à proximité des écoles, de la salle polyvalente et de la bibliothèque. **Pour sécuriser l'espace et acquérir du matériel spécifique, la commune sollicite une aide de la Métropole à hauteur de près de 15.000 €.**

- Fontaine-sous-Préaux

La Métropole accorde une aide de 54.000 € à la commune qui souhaite procéder à la **la rénovation complète de son terrain multisports** avec la pose d'un nouveau gazon ainsi qu'à des travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales de son église, et celui situé entre les lieux dits : la ruelle aux cailloux et la renardière.

2- Pour l'aménagement de la voirie et des espaces publics

Dans le cadre de sa compétence en matière de voirie et des espaces publics, la Métropole souhaite réaliser des travaux à :

- **Malaunay** sur la RD 927 entre le Chemin des Aleurs et le parvis de l'école Georges-Brassens, axe majeur au nord de l'agglomération.
Ces travaux visent à renforcer la sécurité de tous les usagers en bus, en voiture, en deux roues ou à pieds avec la réduction de la vitesse, la création de cheminements piétons et le nouvel agencement des carrefours. Après la phase préalable de travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement, il s'agit de refaire la chaussée, reprendre les bordures et les îlots centraux, réaménager les carrefours, créer des places de stationnements, insérer une bande cyclable, créer un cheminement piéton.

dossier DE PRESSE

Sur un montant total des travaux estimé à 838 085 €, la Métropole participe à hauteur de 602 000 €.

- **Amfreville-la-Mivoie** sur la RD 6015 entre la rue du Passage d'Eau et le giratoire situé à l'entrée du centre-bourg sur environ 1.600 mètres.

Les principaux objectifs sont l'amélioration de la sécurité des riverains et des usagers ainsi que l'accessibilité des commerces, la diminution de la vitesse, la reprise de la signalisation et de l'éclairage public, l'insertion d'une bande cyclable, la création de places de stationnement...

La Métropole participe à hauteur de 1,5 millions € sur un montant total de plus de 3 millions €.

- **Rouen** pour l'aménagement d'espaces publics aux abords de la Chapelle Corneille ainsi que la gestion de la contre-allée du boulevard Gambetta.

La Métropole soutient la production et la rénovation des logements

Le logement est avec l'emploi l'une des premières préoccupations des Français. Les attentes vis-à-vis des pouvoirs publics sont très fortes. Une politique de l'habitat est essentielle pour construire un territoire équilibré, solidaire et agréable à vivre.

La Métropole dispose de plusieurs outils pour réaliser ses objectifs : le Programme Local de l'Habitat (PLH), comprenant une quarantaine d'actions renforcées par la délégation de la gestion des aides à la pierre de l'État pour le financement du logement social et la réhabilitation du parc privé.

1 - Dans le cadre de la gestion des aides à la pierre de l'État, la Métropole inscrit en programmation pour l'année 2015, une offre nouvelle de 966 logements sociaux soit :

- 139 PLAI logement très social ;
- 671 PLUS logement social classique ;
- 39 PLS logement social majoré ;
- 117 logements pour les étudiants et jeunes salariés

dossier DE PRESSE

Pour l'année 2016, les projets projetés par les bailleurs sociaux s'élèvent à 812 logements :

- 97 PLAI
- 515 PLUS
- 19 PLS
- 181 logements en structures collectives, résidences personnes âgées et sociales.

2- Dans le cadre de ses aides propres au titre du Programme Local de l'Habitat qui fixe notamment le cap de la collectivité en matière production de logements, [la Métropole a rempli ses objectifs en 2014 avec 954 logements locatifs sociaux financés sur le territoire de la Métropole pour un montant de plus de 5,24 millions €.](#)

3- Concernant la réhabilitation du parc privé, la Métropole a lancé en 2013 un programme d'amélioration de l'habitat sur les 71 communes de son territoire, avec l'ANAH, Agence Nationale de l'Habitat. Ce dispositif permet aux ménages modestes d'être accompagnés gratuitement dans le montage de leur projet de travaux. Il permet également d'obtenir d'importantes subventions pour réaliser ces travaux.

[Le bilan des deux premières années est plus que positif puisque plus de 1.600 ménages ont pris contact pour bénéficier de cette aide et près de 480 logements ont été financés en vue de leur réhabilitation.](#)

Cette politique a, en outre des retombées positives, sur l'économie locale car les travaux réalisés ont été faits par environ 400 entreprises dont le siège social est implanté sur le territoire de la Métropole.

Pour un territoire soucieux de son environnement

La Métropole a lancé en 2013 une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de recyclerie à l'échelle de son territoire qui a mis en évidence le dépôt important de déchets réutilisables, notamment sur le secteur sud du territoire. La solution d'une recyclerie qui permet de collecter en déchetterie, traiter en réutilisant les objets et vendre ces produits est la solution idéale pour réduire les déchets traités par la Métropole.

Le projet de l'Association Résistes a été retenu car il propose d'étendre son activité de recyclerie au sud du territoire et il est développé dans le cadre d'une entreprise d'insertion.

dossier DE PRESSE

Pour permettre de financer des investissements matériels et immatériels, la formation des salariés et des bénévoles, la Métropole accorde à l'association une aide de 50.000 € pour l'année 2015.

Pour la préservation du patrimoine naturel remarquable

Depuis des années, la Métropole s'engage dans une politique de valorisation des forêts qui a été récompensée le 15 avril dernier, par la labellisation nationale « Forêt d'Exception » pour les forêts domaniales de Roumare, Verte et La Londe-Rouvray.

En effet, grâce à leur situation aux portes de la ville, ces forêts constituent avec la Seine un élément majeur du paysage de la Métropole et les premiers espaces verts du territoire.

1- Dans la poursuite de cette politique, la Métropole est particulièrement attentive à l'environnement quand elle est engagée sur des sites abritant des espèces protégées (le lézard agile, le crapaud calamite...).

Afin de préserver ce patrimoine écologique à la fois riche et très fragile, **la Métropole propose le lancement d'une étude portant sur les milieux silicicoles du territoire ainsi que que sur les habitats de ces espèces.**

Cette étude permettra de définir une stratégie de protection, de conservation, de restauration en lien avec les projets d'aménagement du territoire (Zones d'Activités Seine Sud et du Technopole du Madrillet, site de reconversion de « Petroplus »).

Elle sera engagée, après une concertation large de l'ensemble des acteurs du territoire concernés, par les enjeux de protection ou de restauration de milieux silicicoles.

2- Les mares sont de petits milieux naturels mais qui jouent, à leur échelle, un rôle majeur en matière de biodiversité, de paysage, d'hydraulique ou encore d'épuration pour l'eau. Le réseau des mares présentes sur le territoire de la Métropole constitue ainsi un enjeu fort pour la Trame Verte et Bleue locale. **C'est pourquoi la Métropole a décidé d'engager une politique ambitieuse afin de préserver, restaurer et valoriser ce patrimoine naturel en lançant le « Programme Mares » sur près de 900 mares du territoire.**

Ce programme a pour objectifs de :

- Mieux connaître le réseau de mares du territoire et son fonctionnement afin notamment de le prendre en compte dans les documents d'urbanisme ;

dossier DE PRESSE

- Sensibiliser les propriétaires de mares sur les bonnes pratiques de gestion de ces espaces ;
- Inciter les propriétaires à engager des travaux de restauration écologique ;
- Devenir exemplaire dans la gestion des mares publiques afin notamment de favoriser leur valorisation pédagogique.

Pour réaliser ce programme, un partenariat avec les étudiants des laboratoires ECODIV et MC2 de l'Université de Rouen a été mis en place pour recenser et inventorier les mares du territoire.

3- La Métropole a décidé de s'engager dans une politique forestière forte, basée sur la mise en place d'une Charte Forestière de Territoire depuis plus de 10 ans. Ce document partenarial regroupe l'ensemble des actions menées par tous les acteurs de la forêt sur les aspects social, économique et environnemental du milieu forestier.

Un premier plan d'actions, validé en 2005, proposait 53 actions, essentiellement tournées vers l'accueil du public et la réhabilitation du parc animalier de Roumare. Sur la période 2010/2013, 33 nouvelles actions ont ainsi été proposées, comme l'ouverture au public de l'arboretum du Petit Charme et l'ouverture des Maisons des Forêts à Saint-Etienne-du-Rouvray (2008) et à Darnétal (2010).

Ce bilan positif a conduit à un important travail de concertation en 2014 pour la rédaction d'un nouveau plan d'actions 2015/2020. La Charte Forestière de « 3^{ème} génération » se décline en 5 grandes thématiques :

- **Environnement et biodiversité** : extension aux autres massifs de l'étude sur l'état de conservation des habitats forestiers, programmes de restauration et mise en valeur des mares forestières, mise en place d'un rucher transhumant en forêt domaniale de Roumare... ;
- **Economie de la forêt et du bois** : mise en place d'un plan d'approvisionnement territorial, développement de nouveaux usages pour les bois locaux, réalisation d'un guide d'utilisation des essences... ;
- **Education à l'environnement et tourisme** : conforter l'offre d'animations des Maisons des Forêts, organisation d'échanges avec d'autres territoires forestiers... ;

dossier DE PRESSE

- Aménagement et accueil du public : entretien des aménagements existants dans les grands massifs domaniaux, rénovation du parc animalier de la forêt de Roumare, 10 ans après sa restructuration ;
- Pilotage de la Charte Forestière du Territoire.

Des finances saines et maîtrisées

La Métropole adopte le compte administratif 2014. Analysé par le Cabinet de consultant indépendant Michel Klopfer, il ressort de l'examen des comptes consolidés de l'ex-CREA, une situation financière saine, caractérisée par un taux d'épargne brute de 23% (hors attribution de compensation) et une capacité de désendettement de 2,8 ans.

Ces ratios sont restés pratiquement stables depuis sa création en 2010, malgré le niveau élevé des investissements réalisés sur le territoire issu de la fusion des 4 collectivités.

Contacts

Sophie CHARBONNIER
Attachée de presse de la Métropole Rouen Normandie
02 32 76 84 24 / 06 46 15 34 21
sophie.charbonnier@metropole-rouen-normandie.fr